

CONSEIL MUNICIPAL

Compte-rendu sommaire de la séance du 17 novembre 2020

Le Conseil Municipal décide :

1. D'approuver le calendrier des ouvertures dominicales des établissements de commerce de détails pour l'année 2021,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à établir ledit calendrier par voie d'arrêté et à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.
2. D'approuver la convention à passer avec la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or fixant la part des recettes issues des « Forfaits de Post-Stationnement » à un montant de 0 €,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
3. D'approuver la convention d'objectifs et de moyens à passer avec l'Office de Tourisme pour une durée de 1 an à compter du 1^{er} janvier 2021,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
4. D'approuver la mise à disposition d'un agent de droit privé auprès de la collectivité pour occuper le poste de Chargé de mission commerce,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention correspondante.
5. D'approuver la modification du tableau des effectifs du personnel.
6. De prévoir la mise à disposition de personnels municipaux auprès de l'Association Amicale du Personnel,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer avec l'association concernée la convention correspondante.

7. D'approuver la convention avec la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or pour les mises à disposition du service Cabinet-Communication, de son Directeur de Cabinet et de son Chargé de communication ainsi que du véhicule de service et d'un agent en charge des déplacements de l'autorité territoriale réalisés dans le cadre de ses attributions communautaires,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
8. D'approuver l'instauration d'une part supplémentaire « IFSE régie » dans le cadre du R.I.F.S.E.E.P.,
 - de valider les critères et les montants correspondants.
9. D'approuver le principe de règlement du contentieux indemnitaire opposant Madame TISSOT Christelle à la commune de LA GRANDE MOTTE par la voie d'un protocole transactionnel,
 - d'approuver, à cet effet, les termes du protocole transactionnel prévoyant un montant d'indemnisation global de 25 000 € (vingt-cinq mille euros) en contrepartie du renoncement par Madame TISSOT au recours indemnitaire engagé par ses soins, étant précisé que cette somme sera prélevée sur le budget annexe du Port,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit protocole ainsi que tout document relatif à cette affaire.
10. - D'approuver la convention de partenariat à passer avec le Centre d'Entraînement Méditerranée,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.
11. D'octroyer une subvention d'un montant de 10.640 euros au Collège de La Grande Motte pour la prise en charge des cours de voile aux 4 classes de 6^{ème}.
12. - D'approuver l'avenant n°1 au contrat de délégation de service public passé entre la Ville de La Grande Motte et la Société DALKIA SA,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
13. D'approuver le projet d'avenant n°3 à la concession des plages naturelles attribuée par l'Arrêté Préfectoral n°DDTM34 2017-07-08618, en vue de proroger la durée de ladite concession de plages pour une durée supplémentaire d'un an, portant ainsi la durée de la concession de 12 à 13 années,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à ce dossier.
14. D'émettre un avis favorable au projet de modification du Plan de Prévention des Risques Naturels d'Inondation et Littoraux (submersion marine).

15. De s'opposer au transfert de la compétence PLU à la Communauté d'Agglomération du Pays de l'Or.
16. D'accréditer l'Association ACTIOM pour l'accès de la population Grand-Mottoise au dispositif « MA COMMUNE MA SANTE »,
 - d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention se rapportant à cette accréditation.
17. De constituer une provision semi-budgétaire de 1 861 200 € pour risques et charges exceptionnels qui sera utilisée pour les travaux de réfection de l'avenue de l'Europe et de l'avenue de Melgueil et d'inscrire cette dépense au compte 6875 « Dotations aux provisions pour risques et charges exceptionnels » au Budget Principal 2020 de la Ville.
18. D'approuver la décision modificative n° 2 du Budget Principal de la Ville.
19. D'approuver la décision modificative n° 2 du Budget Annexe Equipements Sportifs.
20. D'accepter l'admission en non-valeur de 1 titres au compte 6542 pour 800 € et de 6 titres au compte 6541 pour 4 688.26 €.

Vu pour être affiché le 25 novembre 2020, conformément aux prescriptions de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à La Grande Motte, le 23 novembre 2020.



Le Maire,
Président de l'Agglomération
du Pays de l'Or,


Stéphan ROSSIGNOL